

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/06/2022 - Salle du conseil - 20h15

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis, CARTANT-FRANCIOLI Bernadette, CHAPIN Jean-Paul, CHATILLON Roger, COMTE Joël, DARNEY-PATOZ Lydia, DIET Cécile, DAUBIGNEY Fabrice, FOUCHÉYRAND Laurent, LONDE Marie, MOUGENOT Adeline.

Membres exercice = 11 - Présents = 11 - Votants = 11
Convocation : 11/06/2022 - Affichage : 20/06/2022

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Compte-Rendu du 13/05/2022.
- 3 - Travaux ONF 2022 (avec la présence de Mme Julie PIANET).
- 4 - Devis concernant l'horloge de l'église.
- 5 - Réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités locales.
- 6 - Entretien des fosses septiques de la mairie.
- 7 - Questions diverses.

Début de séance : 20h15

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie LONDE est la secrétaire de séance.

2 - Approbation du Compte-Rendu du 13/0/2022

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

3 - Travaux ONF 2022 (avec la présence de Mme Julie PIANET).

Mme Julie PIANET, qui est en poste depuis un an (remplace M. Michel JACQUES) nous explique la nécessité du marquage linéaire, plus lisible pour la délimitation des parcelles, 1 trait blanc sépare 2 parcelles appartenant au même propriétaire (commune ou privé), 2 traits blancs séparent 2 parcelles de propriétaires différents.

Le renouvellement du marquage des parcelles 2, 3 et 4 (Massif de la Serre) est à refaire. Il y a 1,75 km à délimiter, avec un coût de peinture de 620 €.

Mme Julie PIANET, répond à toutes les questions et propose de venir tous les ans au conseil pour expliquer les choix des travaux forestiers sur les différentes parcelles.

Les bois exploités au profit de la commune sont vendus à des entreprises locales (Ent. Muller de Falletans ainsi qu'à une scierie de Mont sous Vaudrey.

➤ **Le conseil municipal accepte le devis des travaux de marquage à l'unanimité.**

4 - Devis concernant l'horloge de l'église

Suite à l'effritement du cadran et l'envol du chiffre IIII, un devis a été demandé à l'entreprise Prêtre, qui s'occupe de la maintenance des cloches, l'entreprise a proposé 2 solutions :

- la 1^{er} propose le remplacement par une horloge neuve en matériau composite.
Coût 2 880,20 €, avec une garantie totale de 2ans et de 10 ans sur les pièces.
 - la 2^{ème} proposant la restauration de l'existant dans les méthodes traditionnelles.
Coût 2 649,60 €, avec une garantie 2 ans.
- **Le conseil municipal retient la 1^{ère} solution (remplacement) par 10 voix pour et 1 voix contre.**

5 - Réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités locales

Désormais à partir du 1er juillet 2022 la publication des actes pour les petites communes de moins de 3500 habitants devra se faire soit par affichage du PV, soit par la publication sur papier en garde et consultable en mairie, soit par voie numérique sur le site internet de la mairie. Cette publication se limitera strictement à l'énumération des délibérations, le Procès-Verbal ne pourra être publié qu'après son approbation à la séance suivante.

Il est rappelé que les séances sont ouvertes au public.

Si aucun choix n'est fait d'ici le 1^{er} juillet, la publication sera retenue d'office par voie numérique. Le maire propose de prendre contact avec le service juridique du Grand Dole pour obtenir de plus amples précisions sur les modalités de mise en œuvre de cette réforme.

- **Le conseil municipal retient à l'unanimité la publication par affichage.**

6 - Entretien des fosses septiques de la mairie.

Après le passage du contrôle effectué par la SOGEDO, la mairie doit procéder à la vidange des deux fosses septiques de la mairie. Une qui concerne la mairie ancienne école, et l'autre les locataires.

La mairie peut demander une participation totale ou partielle pour la fosse des locataires. Il est à noter qu'il est difficile de distinguer la provenance exacte des eaux usées des différentes fosses.

Le coût s'élèvera pour les deux fosses entre 500 et 700 €. Pour information, la fréquence des vidanges est de l'ordre d'une fois par mandature.

- **Le conseil municipal décide à l'unanimité que la mairie prendra en charge la totalité des frais.**

7 - Questions diverses

Le maire fait part des remerciements du Comité des Fêtes pour la subvention qui leur a été attribuée.

Concernant le dossier éolien qui est toujours en discussion, le Maire de VIRY, a souhaité venir nous informer sur la faisabilité d'un tel projet. Il propose l'aide de sa société dont il est le PDG pour monter un dossier et établir une étude technique.

Il nous a mis en garde de la pratique des sociétés commerciales qui revendent le permis de construire lorsqu'il est obtenu. Il nous conseille également d'envisager ce type de projet en collaboration avec les communes voisines.

Il est acté par la préfecture que l'on peut boire de nouveau l'eau du robinet, du fait d'un relevage des normes de concentration de métabolites de pesticides au niveau national, de 0,1 microgramme à 3 microgrammes/litre (voir le courrier du Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmirey le Châteaux ainsi que celui de la préfecture distribué dans les boîtes aux lettres).

Il est rappelé que le filtre sera installé fin juillet 2022.

Les travaux de voirie sont achevés, pour un coût global de 20 820 € (12 145 € à la charge du budget communal, et avec une subvention du Grand Dole de 8 675 €).

M. le maire donne un compte-rendu de la réunion du CCAS en précisant que désormais les anciens auront le choix entre 1 colis, des fleurs ou des chèques K'Dole.

L'entretien du chemin des Lavottes est évoqué, la partie communale n'étant pas entretenue et le bas du chemin embroussaillé au point de le rendre difficilement empruntable. Ce problème sera discuté au prochain conseil.

Prochain conseil municipal : **le vendredi 2 septembre 2022 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean-Paul CHAPIN